



C'est la rentrée!



*Grisy
Suisnes*



Informations Automne 2014



sommaire

Page 2

- **Edito**

Page 3/7

- **Conseils Municipaux**

Page 8/16

- **Vie communale**

Page 17/19

- **Pub**

Page 20/26

- **Associations**

Edito



Chers Grisysoliens, Chères Grisysoliennes,

Après un été qui n'a pas été très généreux en soleil, votre équipe municipale au complet a repris dès fin août les affaires communales, et plusieurs « gros » dossiers sont en cours :

- Les travaux de la Mairie et bâtiments annexes ont repris, et le calendrier est de nouveau « glissant » ! En effet, nous escomptions une mise à disposition pendant les vacances, ce qui aurait été favorable pour le déménagement, mais nous attendrons vraisemblablement au mieux mi-octobre, voire fin du mois.

Ensuite nous reprendrons les locaux utilisés actuellement avant de les mettre à disposition, une salle pour le musée des Anciens Combattants, et une salle pour la bibliothèque-médiathèque. Nous vous préparons une journée de découverte de ces travaux.

- Les équipements sportifs, avec la finalisation des travaux en cours sur le sol du gymnase, l'éclairage du stade de foot, et « cerise » de dernière minute, la reprise des travaux à entreprendre pour la conformité aux nouvelles normes du bâtiment gymnase-dojos. Ces travaux sont devenus obligatoires consécutivement à une visite de la commission départementale de sécurité. Comme pour le désamiantage, ces évolutions incessantes de normes posent d'énormes problèmes, d'abord financiers, mais aussi de disponibilité, ce qui est dénoncé par les collectivités, par les entreprises, et par les particuliers sur tous les travaux.

- Les rythmes scolaires, sujet développé dans une explication très détaillée au début de ce bulletin : la réforme a été imposée aux parents, aux enseignants, aux collectivités, et par conséquent aux enfants, sans la moindre concertation. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que tout cela ne se transforme pas en simple garderie à terme, ce qui est redouté par l'Association des Maires de France. Le plus étonnant est que nous entendons deux discours : celui des collectivités qui ont tout fait pour que cela se passe le mieux possible en associant tous les acteurs locaux, et un autre, différent, par ceux qui ont lancé ce chambardement, qui n'ont rien fait et qui trouvent que tout s'est bien passé. Nous aurons cependant à en reparler bientôt pour le financement.

- Enfin, notre dossier du mois, l'abattage sauvage d'une partie d'un bois communal sensé être « protégé » : une explication est proposée dans les pages suivantes.

Nous nous retrouverons au cours des différentes manifestations prévues dans les semaines à venir, que ce soit avec les anciens, les anciens combattants, les nouveaux habitants, le téléthon, les enfants pour la fête de Noël, et les vœux qui cette année s'adresseront à toute la population !

Bonne rentrée à tous.

Le Maire, Jean-Marc Chanussot

Directeur de la publication :
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr
WWW.grisy-suisnes.fr
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11
Dépôt légal : Septembre 2014

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 10h à 11h45 - Mardi de 13h30 à 19h30

Mercredi 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Vendredi de 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Samedi de 10h à 11h45

Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.

CONSEIL MUNICIPAL 13 mai 2014

Présents :

Mrs CHANUSSOT, CARTON, MOREL,
VAREILLES, COCHET, MASSIN, MUNOZ,
GALPIN, RAYNARD,

Mmes GIRAULT, ORIOT, MARTIN, BAUDRY,
EMARRE, CHAPPET, ROLET, LANGLER

Absent excusé :

Monsieur LE NEDIC donne pouvoir à Madame
ROLET

Absente : Madame FERREIRA

Madame ORIOT a été nommée secrétaire

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) PROPOSITION DE COMMISSAIRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité

française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et

posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
1	M. BESNIER Jacques	1	Mme MARTIN Véronique
2	M. LOUIS Joël	2	Mme FERREIRA Elisabeth
3	M. GUICHARD Gilles	3	Mme LANGLER Christelle
4	Mme GIRAULT Muriel	4	M. MOREL René
5	M. CARTON Philippe	5	M. RAYNARD Christophe
6	Mme ORIOT Catherine	6	Mme HATTU DU VEHU Claude
7	M. LE NEDIC Michel	7	M. EMMANUELLI Paul-François
8	M. VAREILLES Didier	8	Mme MARQUET Jacqueline
9	M. MUNOZ Fabien	9	M. BOISAUBERT Hervé
10	M. COCHET Jean-Claude	10	M. GRAND André
11	Mme BAUDRY Christine	11	M. DE VIENNE Tanguy
12	Mme EMARRE Martine	12	M. HATTU DU VEHU Patrice
13	Mme CHAPPET Caroline	13	Mme LOPES Carine
14	M. MASSIN Philippe	14	M. MARCHAND Bernard
15	Mme ROLET Gisèle	15	M. TROUET Pierre
16	M. GALPIN Marc	16	M. BAYE Ludwig

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de présenter la liste dressée soit les 32 noms ci-dessus dans les conditions visées ;

COMMISSIONS COMMUNALES DESIGNATION DE MEMBRE(S) « hors conseil »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a possibilité de nommer des membres « hors-conseil » sur les différentes Commissions Communales.

Le Conseil Municipal propose comme suit :

COMMISSION COMMUNALE ELECTRICITE-BATIMENTS : Responsable M. René MOREL
Membre « hors conseil » nommé : M. Patrice HATTU DU VEHU

COMMISSION COMMUNALE SCOLAIRE : Responsable M. Didier VAREILLES
Membre « hors conseil » nommé : aucun

COMMISSION COMMUNALE DES SPORTS : Responsable M. Didier VAREILLES
Membre « hors conseil » nommé : aucun

COMMISSION COMMUNALE D'ENVIRONNEMENT : Responsable Mme Christelle LANGLER
Membre « hors conseil » nommé : aucun

COMMISSION P.L.U. : Responsable M. Jean-Marc CHANUSSOT
Membre « hors conseil » nommé : aucun

COMMISSION COMMUNALE DE VOIRIE - EAU - ASSAINISSEMENT : Resp. M. Philippe CARTON
Membre « hors conseil » nommé : aucun

COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES : Responsable Mme Muriel GIRAULT
Membre « hors conseil » nommé : aucun

COMMISSION COMMUNALE D'INFORMATION – COMMUNICATION : Resp. M. Jean-Marc CHANUSSOT
Membre « hors conseil » nommé : aucun

COMMISSION ELECTORALES : Responsable M. Jean-Marc CHANUSSOT
Membre « hors conseil » nommé : aucun

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (1 ABSTENTION : M. MUNOZ)
DESIGNE les membres ci-dessous comme membres « hors-conseil » des commissions communales.

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ORGANISMES EXTERIEURS

RAPPORTE les délibérations N°2014/22, 2014/23, 2014/24, 2014/25, 2014/26, 2014/27 et 2014/28 du Conseil Municipal du huit avril deux mil quatorze.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

CONSIDERANT que le Conseil Municipal en application des statuts des syndicats et du C.G.C.T. doit nommer les délégués qui représenteront la Commune de GRISY-SUISNES au sein des Etablissements Publics Intercommunaux,

- **Syndicat Mixte pour la construction, l'entretien et le fonctionnement du C.E.S. Brie-Comte-Robert :**

C.E.S.

Complexe Educatif et Sportif - Brie-Comte-Robert

Titulaires : 1 M. VAREILLES Didier
2 Mme FERREIRA Elisabeth
Suppléants : 1 M. CARTON Philippe
2 M. COCHET Jean-Claude

- **Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (S.I.R.S.) :**

S.I.R.S.

Titulaires : 1 M. VAREILLES Didier
2 Mme FERREIRA Elisabeth
Suppléants : 1 Mme BAUDRY Christine
2 M. CARTON Philippe

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ORGANISMES EXTERIEURS

- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (S.I.A.V.Y.)**

S.I.A.V.Y.

Titulaires : 1 M. GALPIN Marc
2 M. COCHET Jean-Claude
Suppléants : 1 M. MASSIN Philippe
2 Mme CHAPPET Caroline

- **Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres (SyAGE)**

S.y.A.G.E.

Titulaires : 1 M. GALPIN Marc
Suppléants : 1 M. MASSIN Philippe

- **Syndicat du Chemin des Roses**

Chemin des Roses

Titulaires : 1 M. CARTON Philippe
2 Mme EMARRE Martine
Suppléants : 1 M. LE NEDIC Michel
2 M. VAREILLES Didier

- **Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)**

S.D.E.S.M.

Titulaires : 1 M. MOREL René
2 Mme ROLET Gisèle
Suppléants : 1 M. CARTON Philippe

- **Syndicat Intercommunal de travaux et d'Entretien de la Barbançonne (S.I.T.E.B.)**

S.I.T.E.B.

Titulaires : 1 M. GALPIN Marc
2 M. COCHET Jean-Claude
Suppléants : 1 M. MASSIN Philippe

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Gens du Voyage »**

S.I.V.U. « Gens du Voyage »

Titulaires : 1 M. CHANUSSOT Jean-Marc
2 Mme BAUDRY Christine
Suppléants : 1 M. COCHET Jean-Claude
2 M. LE NEDIC Michel

- **Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères**

S.I.E.T.O.M. - Région de Tournan-en-Brie

Titulaires : 1 M. COCHET Jean-Claude
2 Mme LANGLER Christelle
Suppléants : 1 M. GALPIN Marc
2 M. MOREL René

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués titulaires et suppléants des syndicats comme exposé ci-dessus.
RAPPORTE les délibérations N°2014/22, 2014/23, 2014/24, 2014/25, 2014/26, 2014/27 et 2014/28.

PLAN LOCAL D'URBANISME GRISY-SUISNES (PLU) APPROBATION DE LA MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conseillers ont eu à leur disposition le dossier de modification du P.L.U., le registre d'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur. Puis, il présente le projet de modification du P.L.U. en laissant à chacun des conseillers le soin de consulter ces pièces en séance.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L123-13-1

VU le P.L.U.

VU l'arrêté municipal en date du 8 Janvier 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du P.L.U. ,

VU l'avis du commissaire enquêteur assorti d'une réserve et de deux observations

CONSIDÉRANT que le projet d'urbanisation de la zone AU objet de la modification, sera effectivement obligatoirement soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France,

CONSIDÉRANT que l'article 9 de la zone AU, limite l'emprise au sol des constructions à 30% et que dès lors, la « surdensification » de cette partie du hameau n'est pas possible.

CONSIDÉRANT que la commune a besoin de constructions nouvelles pour atteindre ses objectifs affichés au P.A.D. du P.L.U. et que celui-ci a effectivement pris en compte les équilibres entre démographie, déplacements, emplois et capacité des équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver la modification du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente,

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DELEGATION PERMANENTE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites de 150 000,00 € , à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de

prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions) ;

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre;

17° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à (par exemple) 500 000 € par année civile ;

20° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

22° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

23° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2014 ASSOCIATION COMMUNALE « GRISY AIR MODEL »

Le club d'aéromodélisme de GRISY-SUISNES « GRISY AIR MODEL » organise le week-end du 31 mai et 1er juin 2014 sur le terrain de GRISY-SUISNES un concours international de voltige hélicoptère « F3C ».

Afin de mener à bien cette manifestation, l'association a transmis une demande d'aide financière complémentaire à sa subvention de fonctionnement à la commune.

Le coût total est estimé à 4 300,00 € comprenant le déplacement des juges, les coupes et diplômes, les structures d'accueil, les locations diverses de matériel et les repas.

La participation du club s'élève à hauteur de 1 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ une participation de la Mairie pour un montant forfaitaire de 1 800,00 €;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention ;
PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

REMARQUES SUR DÉLIBÉRATIONS

• M. MUNOZ demande si la proposition de participation aux commissions communales a été faite auprès des présidents d'associations communales. M. Le Maire explique que la question sera posée et une nouvelle délibération peut être prise en fonction des souhaits des responsables de commissions.

• M. MUNOZ demande précision sur le motif de la présence de M. HATTU à la commission « BATIMENTS ». M. Le Maire répond que celui-ci a été présent sur la totalité des travaux de Mairie, boulangerie et gymnase, et ce, jusqu'aux dernières élections municipales, il souhaite reconduire cette présence pour les travaux de la Mairie.

• M. Le Maire explique que le Tribunal Administratif a demandé au commissaire enquêteur de rédiger

de nouvelles conclusions sur le rapport présenté.

• M. Le Maire explique aux nouveaux élus quelques « bases » sur la lecture et compréhension des zonages d'urbanisme sur la commune. Le Conseil Municipal peut décider des constructions sur des zones « AU ». M. MUNOZ explique que le terrain de Suisnes est dans cette situation. M. VAREILLES explique que l'aménagement en lotissement de ce terrain par un propriétaire privé serait de bon augure quant à l'aménagement de la voirie. Ce terrain reste une zone « vide » de construction et d'entretien de voirie compliquée.

• M. Le Maire explique que la création de lotissement permet parfois la signature d'un partenariat avec le lotisseur et l'aménagement de la voirie ou d'autres espaces communaux.

• M. Le Maire explique qu'avec l'application de la loi ALUR le COS sera supprimé et les élus devront restés vigilants sur les distances de construction à respecter afin de conserver la maîtrise de celle-ci. Une révision du PLU est en cours et prendra en compte cette suppression.

Questions diverses :

- M. Le Maire informe les membres du conseil qu'il faudra décider d'une redevance d'occupation du domaine public lors de travaux occupant la voirie communale et ce afin de limiter les temps d'occupation de celle-ci.

- M. VAREILLES rappelle la date du 20/05/2014 pour le prochain conseil d'école « extra-ordinaire » sur le travail des rythmes scolaires. L'inspection académique demande un aménagement des TAP et non le regroupement sur une après-midi. La proposition de la commune sur les TAP ne diminue pas le temps d'école des autres jours.

- Mme MARTIN déplore la situation compliquée sur la circulation à l'angle de rue Sadi Carnot et de la rue des Bois. Un accident grave est à redouter.

- Des élus signalent que l'ancienne maison du « garde-barrière » semble en travaux mais rien n'est déclaré en Mairie. L'ASVP se déplacera sur place pour constater.

- M. MUNOZ souhaite féliciter le travail de présentation sur le compte-rendu de commissions.

CONSEIL MUNICIPAL 10 juin 2014

Présents :
Mrs CHANUSSOT, CARTON, MOREL,
VAREILLES, COCHET, MASSIN, MUNOZ, LE
NEDIC, RAYNARD,
Mmes GIRAULT, ORIOT, MARTIN, BAUDRY,
CHAPPET, ROLET, FERREIRA, LANGLER

Absent(s) excuse (s) : 02

M. GALPIN donne pouvoir à Mme ROLET
Mme EMARRE donne pouvoir à Mme GIRAULT

Absent (s) : 00

Madame LANGLER a été nommée secrétaire.

TAXE LOCALE SUR

LA PUBLICITE EXTERIEURE : TARIFS 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2333-9 à L. 2333-10 et la circulaire 24-9-2008 (III-A) ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'établir cette taxe sur les emplacements publicitaires compte tenu du nombre de panneaux et de leur prolifération désordonnée ;

Monsieur le Président propose comme ci-dessous de suivre l'augmentation des tarifs de cette taxe comme applicable au 1er janvier 2009 et qui sera exigible au 1^{er} janvier 2015.

2010	Tarif appliqué
1 m ²	15,00 €

2015	Tarif appliqué
1 m ²	15,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la continuité de la taxe sur les emplacements publicitaires sur la commune ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

LOCATION « LOCAL MEDECIN » RUE MADAME HEGOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le code du Commerce,

VU le bail de locaux professionnels à usage de cabinet médical sis 35 rue Madame Hégot sur la commune de Grisy-Suisnes présenté par Monsieur PRUNET Stéphane, propriétaire.

CONSIDERANT le départ de la commune de l'ancien docteur,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune à ne pas perdre ce local destiné à accueillir un médecin ;

CONSIDERANT la demande formulée par M. PRUNET, à ne pas être pénalisé financièrement de l'absence d'un médecin sur la commune liée au souhait des élus communaux à ne pas voir la destination d'usage de ce local ;

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres les éléments principaux du local professionnel :

- local avec alarme d'une surface totale de 41m²,
- local comprenant une entrée, une salle d'attente, un cabinet avec salle de consultation,
- local comprenant un WC séparé avec lavabo.

LOCATION « LOCAL MEDECIN » RUE MADAME HEGOT

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres les éléments principaux du contrat :

- loyer mensuel = 650 € - (la quittance de loyer devra être établie 3 semaines avant l'échéance de paiement) ;
- la commune ne versera aucun dépôt de garantie.
- La durée du bail est consentie pour une durée de six mois à compter du 01/07/2014 et jusqu'au 31/12/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND NOTE et ACCEPTE les termes du contrat en annexe et ci-dessus synthétisés ;
 AUTORISE le Maire à signer la présente convention ;
 PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
 ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
 ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE
 (Cat C) 14H / HEBDOMADAIRE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 01/10/2013 (dernière création poste),

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter un agent sur la période estivale de l'année aux services administratifs avec de plus un départ en congé maternité de l'un des agents, il y a lieu de procéder à la création de cet emploi non-permanent à temps incomplet d'une durée hebdomadaire de 14 heures, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;

AUTORISE la création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps incomplet à raison de 14 heures hebdomadaires et ce à compter du certifié exécutoire de la présente délibération et fixe la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif,

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT :
 ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE (Cat C)
 28H / HEBDOMADAIRE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 01/10/2013 (dernière création poste),

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter un agent afin d'assister l'ensemble des agents au service administratif et notamment le responsable des services sur un grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, il y a lieu de procéder à la création de cet emploi à temps incomplet d'une durée hebdomadaire de 28 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.
 Considérant le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps incomplet à raison de 28 heures hebdomadaires et ce à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT :
 REDACTEUR TERRITORIAL (Cat B)
 35H / HEBDOMADAIRE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 01/10/2013 (dernière création poste),

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter un agent sur les fonctions de responsable des services sur un grade de rédacteur territorial, il est obligatoire de procéder à la création de cet emploi d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.
 Considérant le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;

AUTORISE la création d'un poste de rédacteur territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires et ce à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2015

Vu les dispositions de l'article 260 du code de procédure pénal,

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur le Jury d'Assises,

Vu la loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980 modifiant les articles 256 et suivants du code de procédure pénale relative au Jury d'Assises,

Vu l'arrêté Préfectoral 2014 CAB 034,

Monsieur le Maire procède à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2015, par tirage au sort sur la liste électorale de 6 noms de personnes figurant sur celle-ci, afin de figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut être âgé de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit année de naissance <= à 1991).

Après tirage au sort, ont été désignés les jurés d'assises dont la liste est la suivante :

- SALMON Blandine (Jocelyne)
- FRETTEL Philippe
- CHAUVEAU (BARTIER) Brigitte
- MATTER (PIERRES) Edith
- BOUVERAT Marion (Gisèle)
- LEGAY Gilles

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE
 AMENAGEMENT NUMERIQUE
 ET ADHESION AU SYNDICAT
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 « LES GUES DE L'YERRES »**

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1425-1 du CGCT ;

Vu l'article L 5214-27 du CGCT ;

CONSIDÉRANT la création du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique regroupant le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seine-et-marnais qui souhaitent y adhérer ;

CONSIDÉRANT l'objet de ce syndicat mixte qui est de procéder à la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes des Gués de l'Yerres de disposer de cette compétence en vue de la transférer au Syndicat mixte ;

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE
 AMENAGEMENT NUMERIQUE
 ET ADHESION AU SYNDICAT
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 « LES GUES DE L'YERRES »**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Article 1 : d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Gués de l'Yerres consistant en l'extension de ses compétences à l'aménagement numérique, tel que

défini comme suit : « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais »,

- Article 2 : de transférer les compétences exercées par la Commune de GRISY-SUISNES en matière d'aménagement numérique à la Communauté de communes des Gués de l'Yerres,

- Article 3 : d'autoriser le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Gués de l'Yerres à adhérer à un syndicat mixte ouvert exerçant la compétence de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'occurrence le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.

REMARQUES SUR DÉLIBÉRATIONS

- La Taxe locale sur la publicité extérieure existe déjà. Suite au recensement complet des enseignes publicitaires sur la commune, celle-ci sera applicable et exigible pour tous. Cette taxe permet de réguler les enseignes implantées sur la commune. L'Etat exige des communes cette régulation pour le respect de l'environnement.

- Monsieur le Maire explique qu'il demeure important de conserver le local de médecin situé rue Madame Hégot avec une volonté commune des élus à trouver un médecin sur la commune.

- Monsieur le Maire explique que la sté SEMAFOR a procédé à l'aménagement de la fibre optique sur la commune mais ne permet pas l'accès aux particuliers. Par conséquent, les communautés de communes adhèrent à un syndicat qui se chargera d'apporter la fibre optique aux particuliers.

M. MUNOZ questionne sur les chiffres financiers par le syndicat à la charge de la communauté de communes « Les Gués de l'Yerres ». M. Le Maire répond qu'aucun chiffre n'est disponible encore.

Comptes rendus des commissions communales et syndicales

COMMISSION SCOLAIRE

M. VAREILLES, responsable de la commission, résume aux élus la dernière réunion de commission avec pour ordre du jour les « rythmes scolaires » et le nouvel aménagement hebdomadaire des TAP (Temps Activité Périscolaire). Les membres de la commission travaillent sur les transports possibles, la prestation de cantine du mercredi midi, les animateurs disponibles. M. MUNOZ demande si les associations ont été sollicitées de nouveau.

M. VAREILLES répond que la relance sera faite lors d'une proche réunion avec les présidents de celles-ci mais les réponses positives restent très faibles à chaque sollicitation.

COMMISSION C.C.A.S.

Mme ORIOT, responsable du C.C.A.S., informe d'une réunion des membres du conseil samedi 14/06/2014 afin de préparer les manifestations 2014 et savoir si de nouvelles propositions sont apportées par les nouveaux élus notamment.

COMMISSION BATIMENTS

M. MOREL, responsable de la commission, informe

que la première réunion s'est vue concentrée sur les travaux de réhabilitation des bâtiments de la Mairie. M. MOREL expose un souci quant à l'avancement des travaux et souhaite toujours malgré tout une livraison de la Phase 2 (bâtiments administratifs) pour la mi-juillet 2014 avec un déménagement en août 2014.

M. MOREL souligne qu'une visite des bâtiments communaux par l'ensemble des adjoints a été effectué très récemment et ce afin de procéder à un état des lieux de ces derniers et programmer les travaux si nécessaire.

M. MOREL informe qu'un entretien des gouttières et chéneaux de l'école élémentaire doit être effectué régulièrement puisque des fuites conséquentes sont à déplorer à chaque grosse averse.

COMMISSION FINANCES

Mme GIRAULT, responsable de la commission, explique que la première réunion aura lieu prochainement afin de faire un état des dépenses sur les travaux prévus au BP2014 et ceux réalisés sur le 1^{er} semestre 2014.

COMMISSION COMMUNICATION

Mme GIRAULT, responsable de la commission, informe que des tableaux de communications élus-agents ont été rédigés et transmis afin de faciliter la communication et le travail des services communaux.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Mme LANGLER, responsable de la commission, rappelle qu'une journée de ramassage des déchets sur la commune va s'organiser et ce afin de « montrer » l'exemple sur le civisme à garder par nos administrés. Cette opération de bénévolat permettra également de pointer les sites difficiles de la commune et apporter des solutions telles que la pose de grosses pierres ou barrières et ainsi éviter le renouvellement de dépôts sauvages ou l'intrusion illégale sur ces sites.

M. CHANUSSOT, Maire, souhaite intervenir sur la faible qualité d'accueil ou de service dans les déchetteries gérées par le S.I.E.T.O.M. Il est intervenu en tant que Président de la communauté de communes « Les Gués de l'Yerres » au titre des communes y appartenant afin de dénoncer des restrictions de dépôts trop élevées et pouvant expliquer les dépôts sauvages sur les communes.

M. CHANUSSOT souhaite que le S.I.E.T.O.M. mette à disposition des bennes pour le ramassage de déchets sur les sites communaux et non que la commune soit amenée à se débrouiller tant bien que mal.

COMMISSION VOIRIE

M. CARTON, responsable de la commission, suit la volonté de la commission environnement et du Maire quant à la pose de barrières ou de pierres sur des sites trop encombrés. Il informe les membres du conseil que 100 tonnes de gravats ont été déposés sur le chemin des Bois jusqu'à empêcher le propriétaire d'accéder à son domicile.

M. CARTON donne un rapide « ordre du jour » de sa dernière commission à laquelle ont été abordés les devis présentés au BP2014 et ceux à venir pour la réfection de trottoirs communaux et notamment autour de la place de la Mairie. Un marquage au sol complet doit être effectué sur la commune.

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES GUÉS DE L'YERRES »

M. CHANUSSOT donne l'information que les commissions de la communauté de communes se mettent en place. Les travaux d'adduction d'eau vont commencer sur le Chemin des Roses en septembre 2014.

COMMISSION COMITE DES FETES

M. Le Maire rappelle que M. CARTON quitte sa fonction de responsable du Comité des Fêtes après plus de 15 ans de services et de temps donné. L'assemblée applaudit M. CARTON et le remercie au nom de la commune de son investissement.

M. RAYNARD et Mme BAUDRY se proposent pour reprendre la responsabilité du Comité des Fêtes.

M. CARTON s'engage à les aider jusqu'au 31/12/2014.

Questions diverses :

- M. MUNOZ souhaite que le compte-rendu de chaque commission soit transmis à tous les élus pour lecture et information et pas seulement aux membres de la commission. M. Le Maire et les responsables de commissions sont favorables à cette demande à la seule condition que les élus non concernés par la commission n'apportent aucune remarque interpellative sur le travail présenté. Chaque commission doit fonctionner en groupe d'élus restreint.

- M. MUNOZ souhaite que les « sports » ne soient pas oubliés dans les différents travaux de chaque commission.

- M. MUNOZ demande la date de distribution du bulletin municipal. M. Le Maire répond que celle-ci est prévue dans un délai très prochain, sans pouvoir donner plus de précision.

- M. RAYNARD sollicite les élus et notamment le Maire sur la possibilité d'organiser une rencontre entre les responsables d'entreprises, artisans, commerçants... de la commune. Le Maire est très favorable à cette demande mais rappelle que certaines personnes sont déjà conviées aux Vœux du Maire, ne se sont jamais présentées, mais il faut persévérer.

CONSEIL MUNICIPAL 15 juillet 2014

Présents : 09

Mrs CHANUSSOT, MASSIN, GALPIN, LE NEDIC
Mmes GIRAULT, ORIOT, MARTIN, BAUDRY, EMARRE

Absent(s) excuse (s) : 05

M. RAYNARD donne pouvoir à Mme GIRAULT

M. CARTON donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Mme CHAPET donne pouvoir à Mme ORIOT

M. MOREL donne pouvoir à M. LE NEDIC

M. MUNOZ donne pouvoir à Mme MARTIN

Absent (s) : 05

Mmes Mrs VAREILLES, COCHET, ROLET,

FERREIRA, LANGLER

Madame BAUDRY a été nommée secrétaire

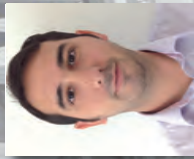
En l'absence de quorum ne permettant pas de délibérer valablement, le Conseil Municipal ne peut avoir lieu. Une nouvelle convocation est adressée aux conseillers municipaux pour le mardi 22 juillet 2014 à 20h30.



Présentation des services de la ville de Grisy-Suisnes

Ce trombinoscope doit permettre aux administrés d'identifier les agents qui composent les services municipaux

RESPONSABLE DES SERVICES



Tony GONZALEZ

RÉFÉRENTE CANTINE



Marie-France BLANPAIN

ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES



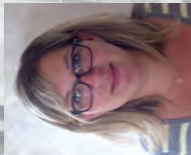
Marie CHANUSSOT



Catherine FONTAINE



Céline VERNET



Laetitia FAVRE



Anne-Marie AMARAL

RÉFÉRENT TECHNIQUE



Stéphane BRUZZI



Richard LECOINDRE



Jean-Claude VINCENT

RÉFÉRENTE ATSEM



Martine AUPY



Julie BLANPAIN

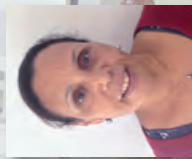


Michelle GUERRIN

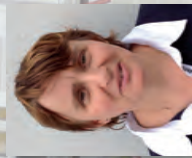


Marie-Pierre MAILLOL

HYGIÈNE DES BÂTIMENTS



Fatiha ROBIC



Sylvie GUYOT

- M. Chanussot : ressources humaines, finances et affaires juridiques
- C. Fontaine : accueil, état-civil, affaires scolaires, associations
- C. Vernet : cimetières, élections, marchés publics (en liaison directe avec M. Gonzalez)
- L. Favre : état-civil, urbanisme, comptabilité
- A.-M. Amaral : urbanisme, CCAS

BIENVENUE A GRISY-SUISNES

Nous sommes ravis d'accueillir tous les nouveaux habitants qui ont choisi notre commune pour s'y installer, y vivre et, nous l'espérons, participer activement à la vie communale.

Tous ceux qui sont arrivés cette année sont invités à une cérémonie d'accueil et de bienvenue au cours de laquelle nous aurons le plaisir de leur faire partager notre connaissance de Grisy-Suisnes.

Ils comprendront vite, nous en sommes certains, pourquoi nous sommes si attachés à notre village.

SAMEDI 4 OCTOBRE 2014 à 11 h 30 SALLE POLYVALENTE (cour de la mairie)
Si vous êtes arrivés depuis le 1^{er} janvier 2014, manifestez-vous en mairie.

Une journée pour les Grisyssoliens

Vœux du Maire à la population et inauguration de la mairie

Nous avons souhaité que la journée du 10 janvier 2015 soit votre journée.

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué que votre mairie a été totalement rénovée. Nous sommes fiers du résultat et avons voulu vous associer à cette réussite.

Venez découvrir votre nouvelle mairie :
JOURNEE PORTES OUVERTES LE 10 JANVIER DE 14 h à 17 h

Nous vous ferons visiter la mairie, les locaux de la communauté de communes, la médiathèque, la salle des mariages et le musée de la guerre.

Ensuite à 17 h 30 toute l'équipe municipale vous attendra au gymnase pour **LES VŒUX DU MAIRE** à la population de Grisy-Suisnes.

Nous vous attendons nombreux.

TROPHEES JEUNESSE

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal récompensent les sportifs pour leurs performances de la saison 2013/2014.

- Tennis de table :

Florian BARRAUD, Maxime GUEGO, Valentin GUEGO, Jonathan RIOU,

- Judo :

Alexandre GIMENEZ, Quentin GOTTI, Nicolas MALLET, Tristan MARANDIN, Nicolas RIBIGINI, Timéo ROUSSE, et récompense remise de la part du club de foot à Yves FÉLIX pour son dévouement au club.



Massacre à la tronçonneuse à Grisy-Suisnes

Chacun a pu malheureusement constater les dégâts provoqués par le déboisement sauvage d'une parcelle long de la RD319, au lieu-dit «Le Verdun». Certains ont même pensé que ce défrichage était de notre fait. C'est une des raisons pour lesquelles je souhaitais faire un point sur ce «massacre écologique». Bien sûr ni la commune, ni le département, la région ou l'état ne sont impliqués.

Je me suis déplacé une première fois lundi 8 septembre pour investiguer sur le déboisement. Avec l'appui indispensable des gendarmes de la Brigade de Coubert, j'ai pu «rencontrer» les auteurs des faits lors d'un échange assez haut en décibels. J'ai pu leur signifier que cette zone était dans le domaine boisé classé de la commune, et faisait de plus partie d'un Espace Naturel Sensible de la Région Ile de France. De fait le défrichage est rigoureusement interdit, et je les ai donc sommé de stopper immédiatement toute action sur ces parcelles.

Mercredi 10 septembre, la situation ayant «évolué», j'ai dû me rendre une deuxième fois sur place, toujours avec l'accompagnement indispensable des gendarmes, surtout après la première altercation ! Cette fois, un accès avait été aménagé sur la route départementale, alors que les services du département viennent de recalibrer le fossé pour des raisons de sécurité, et éviter les inondations. Une pelle mécanique a même été déchargée sur la route, en coupant la circulation, au mépris de toutes les règles de sécurité routière. Une très vive altercation a repris dès mon intervention, ces individus n'ayant aucune retenue, allant même jusqu'à bousculer un gendarme. Un procès verbal a été dressé et envoyé directement au parquet de Melun. N'ayant aucun pouvoir sur la route départementale, j'ai pu obtenir un entretien le mardi suivant avec le directeur des services de l'agence routière du Conseil Général, qui a depuis porté plainte également auprès du parquet de Melun.

Par contre, je peux agir en tant que maire sur tous les sujets d'urbanisme. Nous sommes contraints de vérifier que ces individus sont bien, comme ils le prétendent, sur un terrain leur appartenant. La multiplicité des propriétaires et la complexité des services administratifs aux Hypothèques expliquent le délai d'obtention de cette information, d'autant qu'une «donation» a eu lieu tout récemment, qui pourrait apparemment être illicite.

S'il est avéré que le terrain leur appartient, l'action juridique est ciblée, mais s'en trouve compliquée du fait qu'ils sont chez eux, et ils le savent. Nous avons mené de nombreuses actions depuis des années contre ce type d'infraction et la grande majorité d'entre elles ont été classées sans suite, ou au mieux ont abouti à une condamnation de quelques Euros d'amende.



Je profite de cette triste affaire pour attirer votre attention sur le fait que les propriétaires terriens, souvent de Grisy-Suisnes et depuis longtemps, vendent ou font «don» de leur parcelle en connaissant très bien le classement «non constructible», avec toutes les conséquences sur notre commune, et osent ensuite se plaindre des invasions. Autrement dit, les ventes ou donations ne sont pas faites par hasard, à «l'insu du plein gré» du vendeur !!!

Contre cette pratique nous avons mis en place depuis 2001, par convention avec la SAFER, une politique de préemption quasi-systématique des terrains sensibles mis en vente. Malheureusement certains notaires indélicats ne purgent pas les droits de préemption, et donc ne nous informent pas de la vente en cours. Cela semble être le cas dans l'affaire qui nous concerne aujourd'hui, avec une procédure de donation en sus.

Nous sommes face aux réalités de l'incivisme et du sentiment d'impunité que certains exploitent à fond. Laxisme grandissant au niveau de l'état avec des sanctions quasi inexistantes pour ce niveau d'infraction, forces de police qui n'ont pas de soutien, voilà la réalité contre quoi nous essayons de nous battre, avec l'unique arme que nous pouvons utiliser : la loi ! Arme qui est manifestement moins rapide que celle de nos adversaires. Nous allons constituer un dossier qu'un avocat portera devant un tribunal. Mais devoir passer par les Fourches Caudines du système étatique et judiciaire permet à la partie adverse de continuer ses dégâts en donnant l'impression que nous n'agissons pas.

Soyez assurés que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour faire casser cette donation, la SAFER m'ayant déjà proposé que nos avocats respectifs s'associent, première étape d'une longue procédure qui va nous mobiliser de nombreuses heures, mais nous ne baisserons pas les bras, en prenant garde aux fortes intimidations. L'avenir est entre les mains des autorités !

Le Maire, Jean-Marc CHANUSSOT

BATIMENTS ELECTRICITE

Travaux mairie :

Enfin, après une longue période fastidieuse de travaux, vous allez pouvoir découvrir votre nouvelle mairie !

Le personnel administratif sera très heureux de vous accueillir dans les nouveaux locaux et vous assurera un service dans de meilleures conditions.

A l'occasion de ses vœux, Monsieur le Maire, son conseil et toute l'équipe communale se feront un plaisir de vous faire visiter l'ensemble des bureaux et salles.



Revêtement sol du gymnase :

Lors du forum des associations le dimanche 7 septembre 2014, vous avez sans nul doute apprécié de marcher sur un sol agréable et confortable grâce aux dalles de moquette protégeant le nouveau revêtement du gymnase. Cette protection moquetée est indispensable à la garantie du bon état du revêtement sportif, et de plus, apporte un avantage indéniable à tout public.

Eclairage terrain de sport :

Le terrain de football vient d'être équipé de nouveaux éclairages ; quatre mâts pourvus chacun de trois projecteurs permettant un éclairage homogène sur toute la surface du terrain. Ainsi nos footballeurs pourront s'entraîner aussi bien dans la journée que dans la soirée.



Enfouissement réseaux électriques :

La deuxième tranche d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue Galliéni entre la rue Jean Nicot et le Chemin des Roses est planifiée pour fin 2014/début 2015 ; cette deuxième partie des travaux fait suite à la première tranche réalisée entre les rues Madame Hégot et Jean Nicot.

Pour la commission, René MOREL



Les écoliers de Grisy-Suisnes ont repris le chemin de l'école avec plus ou moins d'appréhension et de bonheur. Ils n'étaient pas les seuls : les parents, les enseignants et tout le personnel impliqué dans le fonctionnement des écoles se posaient beaucoup de questions sur l'organisation de cette rentrée scolaire et des semaines à venir, due à la mise en place lors de cette rentrée des nouveaux rythmes scolaires.

Quelques jours plus tard, il est encore bien trop tôt pour répondre à toutes ces questions et attentes de chacun, mais nous pouvons déjà faire un constat du travail réalisé ces derniers mois, ainsi que le bilan de ces premiers jours en ce qui concerne plus particulièrement l'organisation des temps d'activité périscolaires (tap) ou nouvelles activités périscolaires (nap), sans trop savoir le nom qu'elles porteront demain ou après-demain.

Pour mémoire, après un premier projet présenté à l'inspection d'académie et resté sans réponse de leur part entre décembre 2013 et mai 2014, un second projet a été présenté suite à l'assouplissement de la réforme décidé par le nouveau ministre de l'éducation de l'époque M. Hamon. Ce second projet envisageait de concentrer les temps d'activités périscolaires le vendredi après-midi.



Au cours du conseil d'école extraordinaire de juin 2014 qui a regroupé les enseignants, parents d'élèves, le personnel communal, l'inspection d'académie et la mairie, pour éviter le rejet de cette proposition, une troisième proposition a été adoptée par les membres de ce conseil d'école. Les horaires définitifs n'ont été validés par l'inspection d'académie que dans les tout derniers jours d'école du mois de juin. C'est donc sur la base du mardi et du vendredi de 15 h 30 à 17 h 00 qu'il a fallu en juillet et août, revoir le planning de tous les intervenants dans les écoles et envisager le recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement des enfants accueillis pendant ces plages horaires. Encore fallait-il connaître le nombre d'enfants à encadrer ?

En juin, un questionnaire a été distribué à tous les parents d'élèves, leur demandant de se positionner sur les "tap", étant donné que ceux-ci ne sont pas obligatoires et que les parents peuvent récupérer leurs enfants à la fin du temps de classe.

Le matin de la rentrée, il manquait un tiers des réponses, ce qui a provoqué une séance de dédicace forcée à l'entrée de l'école élémentaire, provoquant la file d'attente et le retard que vous avez pu constater.

En maternelle, les parents déposant leurs enfants en classe ont dû également, pour certains d'entre eux compléter ces informations.

Une ambiance de rentrée très particulière dont tout le monde se serait bien passé. À quelques exceptions près, l'ambiance est restée apaisée et conforme à ce moment privilégié. Néanmoins, à défaut de ces informations, le recrutement a dû se faire en prévision de la rentrée, dans la période des vacances qui n'est pas le moment le plus propice à ces démarches. Le travail préparatoire du printemps a permis de prendre contact avec des intervenants porteurs de projet et le recrutement plus large d'encadrants s'est fait dans les tout derniers jours précédant la rentrée.

Mardi 2 septembre...

À l'école maternelle La Ruche, les enfants sont confiés à leur ATSEM respectives, ce qui permet de ne pas les changer de lieux et les bousculer en les confiant à des personnes inconnues. L'équipe se met en place et sera renforcée au fur et à mesure des besoins. L'implication des ATSEM est à souligner particulièrement car le bien être des enfants en bas âge est au centre des préoccupations.

À l'école élémentaire, le mardi 2 septembre, les écoliers présents de 15 h 30 à 17 h ont pu bénéficier d'une récréation digne de celles qu'ils ont pu connaître au mois de juin, profitant du beau temps, pendant qu'en coulisse, les créations de poste et contrats nécessaires étaient validés par l'administration.



L'équipe d'animateurs du mardi encadrée par Monsieur le Maire et Mme Girault, 1^{re} adjointe.
De gauche à droite :
Cassandra, Elisabeth, Pierre, Ludivine, Mélodine et Fatima.

Mercredi 3 septembre

Si la matinée d'école s'est déroulée normalement, il a fallu "trier" les écoliers en fonction des multiples possibilités offertes aux parents à partir de 12 h 00. Les enfants ont parfois été un peu perdus (les parents aussi), entre ceux qui étaient récupérés par les parents, les écoliers qui prenaient le bus pour Suisnes et Cordon et ceux qui mangeaient à la cantine.

À la fin du service de cantine, la navette du Centre de loisirs de la communauté de communes est venue chercher les enfants inscrits. Une équipe constituée des animateurs et de la directrice du centre s'est déplacée pour prendre en charge les petits qui étaient un peu bousculés par les événements et la présence de tous ces adultes venus s'assurer du bon déroulement du transfert.

Nous rappelons qu'un seul service de cantine est en place le mercredi et que celui-ci se termine à 13 h. Les enfants sont à récupérer à la grille de la cour de récréation de l'école maternelle.





Jeudi 4 septembre

Ouf... journée scolaire "normale" pour tous...

Vendredi 5 septembre

Dès 15 h, l'équipe d'animateurs prenait possession des lieux en école élémentaire. Pour la plupart d'entre eux, ils avaient déjà fait connaissance de l'école et son environnement. La sortie des classes s'est faite normalement et après une récréation bien méritée, des groupes d'enfants ont été constitués en essayant de respecter les classes d'âge et ont été répartis entre les différents lieux d'accueil (dojo, gymnase, cour, bibliothèque de l'école, hall et... classe pour quelques-uns).

L'heure restante, coupée en deux séances de trente minutes, a permis aux enfants de faire connaissance avec les animateurs et inversement. Cette organisation va durer deux ou trois semaines, permettant aux enfants de découvrir la palette des activités proposées. Il n'est pas possible de la lister dès aujourd'hui, les projets découleront de cette période de découverte pour une partie des animateurs présents. L'expression corporelle, artistique, la musique, la relaxation, les sports collectifs...

Pour cette première journée d'activités, quatorze personnes étaient présentes dans les deux écoles. Ce seront les enfants qui en parleront le mieux en rentrant à la maison.



L'équipe du vendredi, de gauche à droite : Pierre, Cassandra, Elisabeth, David, Mélodine, Ludivine, Joëlle et Fatima.
Absents sur les photos : Vincent et Véronique qui participent également aux animations.



Le budget

Contrairement à ce qui s'est beaucoup répété dans les allées, la participation aux temps d'activités périscolaires est gratuite... pour le moment. Ce temps périscolaire ne sera pas non plus facturé au coût réel de la dépense qui impacte lourdement le budget de la commune.

Néanmoins, nous devons très sérieusement envisager dans les mois à venir de demander une participation aux parents, ce qui permettra d'alléger la charge restant à supporter par les autres habitants de la commune et continuer à proposer des activités aux enfants plus enrichissantes qu'une simple surveillance de garderie.

La mise en application de cette réforme, déléguée aux collectivités locales, a impacté l'organisation des écoles bien au-delà des trois heures de "TAP".

Il a fallu modifier en profondeur le planning du personnel communal, notamment par le rajout du mercredi, sa garderie du matin et du service de cantine y afférant, organiser le transport vers le centre de loisirs et vers Cordon et Suisnes. Autant de services indispensables pour tous qui ont été induits par cette réforme.

Conclusion

Voilà le constat de cette première semaine. A l'heure où vous lirez ces lignes, quelques semaines de plus seront passées et nous espérons que les enfants, qui sont au centre de nos préoccupations, se feront les ambassadeurs de l'investissement réalisé.

Il est à noter que tous les enfants présents dans les écoles ont été accueillis, inscrits ou pas. A compter du mois prochain, des formulaires d'inscription vont regrouper la garderie du matin, du soir, la cantine, ainsi que les TAP. Une plus grande rigueur sera demandée à tous pour permettre d'établir des feuilles de présence correctes et permettre d'envisager une organisation pérenne des plannings. Pour rappel, le cahier de liaison de votre enfant est le seul lien qui vous permet de communiquer avec les enseignants et de les informer des changements dans votre organisation.

Inscriptions

Les inscriptions de l'écolier à la cantine, garderie et TAP se font pour le mois suivant à la date prévue qui vous est indiquée à l'avance dans le cahier de liaison de votre enfant. Si vous ne pouvez vous déplacer, vous devez remplir le formulaire d'inscription et le déposer à la cantine ou le transmettre dans le cahier de liaison.

Horaires

Il n'y a que pendant la garderie du soir que vous pouvez récupérer votre enfant à l'heure de votre arrivée. Pendant les tap ou l'étude, les horaires prévus doivent être respectés, sauf en cas de force majeure justifiée.



Vie scolaire



Il était une fois, à l'école maternelle La Ruche, des petits marins qui voulaient voir la mer :
« *Nous aimerions ramasser des coquillages, faire des châteaux de sable,... voir des requins.* »
Ce vœu fut réalisé.

Lundi 19 mai 2014, Matelots, Pirates, Sirènes, Stars, Capitaines... embarquèrent pour Talmont St Hilaire en Vendée.

Chasse au trésor, pêche à pied, atelier du sable, visite d'un vivier, et de la criée des Sables d'Olonne, châteaux de sables... occupèrent leurs journées.

Puis, vendredi 23 mai 2014, ce fut le voyage du retour où, nos petits et grands marins, contents de leur séjour, furent heureux de retrouver leur famille.

On en parle encore dans les chaumières de Grisy-Suisnes !!!

Un grand MERCI aux collègues, à la commune, à la communauté de communes et aux familles.
MERCI aussi aux accompagnateurs.



Kermesse 2014 réussite et succès au rendez-vous !



Pour les enfants de nombreux stands pour les divertir toute l'après-midi : maquillage, poney, pêche aux canards, chambouletout, tombola, tirs au but, course en sac. Le stand buvette a tourné toute la journée en raison de la chaleur digne d'un premier jour d'été et ce sont entre autres plus de 200 crêpes « fait maison » qui ont régalé les petits et grands gourmands.

Merci à tous les membres de l'école présents pour animer les stands ainsi qu'aux parents bénévoles qui se sont mobilisés pour faire que cette journée soit une réussite. Sans eux cette fête incontournable pour les enfants ne pourrait se réaliser. Rappelons que l'argent récolté va aux caisses des écoles afin de permettre l'achat de matériel et de livres pour mener à bien les projets pédagogiques développés par les enseignants tout au long de l'année.

C'est sous un temps splendide que s'est déroulée la kermesse des écoles le samedi 21 juin. Au programme pour les parents, un grand spectacle très varié des écoles maternelle et élémentaire : danses africaine ou country, medley d'interprétations des CM2, percussions, chants en français ou en anglais, danses des maternelles sur le thème de la mer... Une grande scène placée au milieu de la cour de l'école Champ Fleuri a permis une représentation des spectacles dans les meilleures conditions avec un auditoire plus que complet qui a encouragé les enfants sous une pluie... d'applaudissements. Nos enfants s'en sont donc donné à cœur joie, pour le plus grand plaisir de tous !



Représentation théâtrale



De nombreux parents présents pour cette soirée

Les élèves des classes de CP/CE1 et de CE1 ont eu le plaisir de se produire pour une représentation théâtrale le vendredi 13 juin.

C'est un très grand nombre de parents qui se sont réunis dans la salle polyvalente pour assister à la mise en scène de petites pièces jouées par des comédiens en herbe !

Sur scène, costumés et entourés des décors réalisés par leurs enseignantes et eux-mêmes, ils ont pu exprimer toute la joie de se produire sur scène pour la première fois pour la majorité d'entre eux. Des chants appris en cours d'anglais à l'école ont suivi cette très belle soirée, clôturée par le verre de l'amitié servi aux enfants et à leurs parents.

Merci aux enseignantes, Mme Sonia Machado et Mme Sandrine Vamour pour tout ce travail artistique et culturel réalisé cette année auprès des enfants de nos écoles.



Les élèves passent leur permis...

Permis vélo pour les classes de CM1 et CM2.

Dans le cadre de l'Attestation de Première Education à la Route, les élèves de CM1 et CM2 ont passé le permis vélo le vendredi 20 juin 2014. Les points observés sur le parcours effectué 5 fois :

le freinage, l'équilibre, le contrôle de la vitesse et de la trajectoire et savoir rouler en groupe.



Nos élèves de CM2 champions du concours « moi je lis »

Les élèves de CM2 ont participé l'an dernier à un concours d'écriture par le biais du magazine « moi je lis ».



Il s'agissait d'écrire une enquête policière « les aventures de Scarlett et Watson ». Après plusieurs séances d'écriture, la classe a renvoyé son texte, est arrivée parmi les 10 premières classes gagnantes et a remporté un lot de livres.

Bravo à tous les élèves pour leur implication dans ce concours qui témoigne de leur intérêt grandissant pour la lecture !


Comité des Fêtes

15/16 novembre 2014 • Marché de Noël

Vous souhaitez participer à cette manifestation en exposant vos créations, contactez-nous : ph.carton@orange.fr ou retrouver le bulletin d'inscription sur le site de la mairie : www.grisy-suisnes.fr

7 décembre 2014 • Noël des Enfants

24 janvier 2015 • Soirée choucroute

 Dates à retenir :

Agenda des manifestations CCAS

CCAS

PERMANENCE JURIDIQUE

La commune a sollicité Madame NELL conseillère juridique, afin d'assurer une permanence juridique ; celle-ci a commencée le 2 septembre 2014.

Si vous avez une interrogation d'ordre juridique liée à la famille, au logement, au travail, à la consommation ou problèmes de droit privé, (analyse de courriers reçus, rédaction, expulsion, séparations, successions, surendettements), Mme NEEL vous reçoit sur rendez-vous le premier mardi de chaque mois.

La commune met à disposition de Mme NEEL, un local permettant la confidentialité et le respect du secret professionnel.

Le secrétariat du CCAS prend les rendez-vous soit par courriel am.amaral@orange.fr soit par téléphone 01.64.05.91.74. et les communique à la conseillère.

- le 12 octobre 2014

Repas des anciens à la Guinguette " l'île du Martin Pêcheur ".

- le 22 novembre 2014,

Brocante des Enfants (au Gymnase)
Inscription en Mairie jusqu'au 11 novembre 2014.
Formulaire disponible sur le site internet et en Mairie

- le 6 décembre 2014

Téléthon au Gymnase :
de nombreuses animations seront proposées pour les enfants et les adultes.
Repas à partir de 12 h.

Une nouvelle équipe s'est mise en place depuis les élections de mars dernier, et espère répondre aux mieux à vos attentes.

Une permanence du CCAS a lieu tous les mardis en Mairie de 13 h 30 à 15 h 30.

Les aléas de la vie vous perturbent ?
Besoin de souffler ? La sophrologie peut vous aider !

OUVERTURE D'UN CABINET SOPHROLOGIE A GRISY !

Bien dans son corps, bien dans sa tête !

La sophrologie est une méthode psychocorporelle visant à équilibrer le corps et l'esprit. C'est une méthode simple et efficace, accessible à tous, qui permet de se ressourcer et d'acquérir des outils permettant de faire face aux événements qui jalonnent votre vie plus sereinement. Elle propose des techniques douces de relaxation basées sur le relâchement corporel associée à de la visualisation positive qui vous permettront de reconquérir un mieux-être ou d'accéder à votre objectif personnel.

Les champs d'application de la Sophrologie au quotidien sont vastes :

GESTION DES EMOTIONS : angoisses, troubles du sommeil (cauchemars, insomnies, apnée...), tendance dépressive, difficultés scolaires, adaptation aux situations perturbantes (déménagement, séparation, chômage, deuil...), prise de recul, confiance en soi

PREPARATION MENTALE : concentration, examens (scolaires, médicaux), préparation à la naissance, interventions chirurgicales, compétitions sportives, entretiens professionnels, prise de parole en public, permis de conduire, lutte contre le stress ...

TROUBLES DU COMPORTEMENT : addictions (aide au sevrage), troubles alimentaires, énurésie, pulsions, phobies ...

ACCOMPAGNEMENT MALADIE, GESTION DE LA DOULEUR : douleurs chroniques, traitements médicaux lourds, rééducation, acceptation d'appareillage, revalorisation de l'image de soi ...

Il y a Mille et Une raisons de venir à la Sophrologie !

Au Cœur de Soi - Sophrologie



Consultations sur RV
9 Rue Paul Doumer
77166 GRISY SUISNES

L'équilibre & le bien être pour tous

Accompagnements Personnalisés

Renseignez-vous !

06 73 18 98 71

Pour plus d'informations, je vous invite à visiter mon site !
www.sandrinedelhomme-sophrologie77.com

Membre de la Chambre Syndicale de Sophrologie - Code Déontologie
Certificat Professionnel inscrit au Répertoire National Certification Professionnelle



COMMERÇANTS, ARTISANS, ENTREPRISES Vous qui êtes implantés sur la commune de Grisy-Suisnes,

vous pouvez par le biais
des prochains bulletins municipaux
et/ou sur le site internet du village
www.grisy-suisnes.fr,
faire connaître aux Grisyssoliens
vos coordonnées, et si vous le souhaitez
dans un deuxième temps,
donner plus d'informations sur votre activité.
N'hésitez pas à contacter en mairie
Monsieur René MOREL, conseiller municipal
chargé de la communication, ou
mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr
com-mairie@grisy-suisnes.fr .



OUVERTURE EN SEPTEMBRE



GRISY MATERIAUX
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !
Nous sommes juste en face
le Musée de la Rose !
- GRISY MATERIAUX -
rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 88 93 38

06 33 49 67 31

grisymateriaux@wanadoo.fr

*N'hésitez pas à venir faire un tour,
vous êtes les bienvenus !*

**FOURNITURE DE MATERIAUX
POUR LE GROS OEUVRE**

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois isolation
- Sables, graviers, mélanges
- En vrac ou en big-bag
- Outillage et quincaillerie

- LIVRAISON POSSIBLE -

Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



AGENCE
Bel'immo

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

190, rue du Général Leclerc
77170 Brie Comte Robert

TÉL. : 01 64 05 40 00
www.bel-immo.fr



● ACHATS ● VENTES ● LOCATIONS

Le Cellier de Brie

Vins Fins
Vins en Urac



Champagne
Alcools

Livraison à domicile

A votre disposition :

VIEUX MILLESIMES ou votre ANNEE DE NAISSANCE* à partir de 1929
Grand choix de WHISKY ECOSSAIS, IRLANDAIS, CANADIENS et BOURBONS.

2, rue Jean Nicot, angle RN 19
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Tél. 01 64 05 36 66 - Fax : 01 60 18 99 78

E-mail : soredec@wanadoo.fr

- Rejoignez nous sur Face Book -

Consommer avec modération

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42

06 07 35 38 90

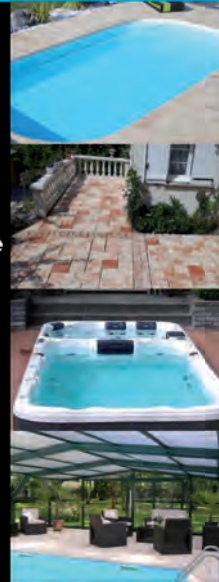
Magasin

94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS



S-Style Beauté *Le style jusqu'au bout des ongles.*
www.sstylebeaute.fr

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté, c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

A Grisy Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous. Du lundi au samedi de 9h à 19h. Possibilité de nocturne sur demande.

Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr

Décoratrice d'Intérieur
Cécile BOURDIER donne vie à vos intérieurs

DESIGN

Conseils en décoration
Harmonisation des couleurs
Optimisation des Espaces
Shopping Mobilier
Plans 2D & 3D

Formule à partir de 170 €

Réalisons ensemble vos projets !
Demandez votre devis personnalisé
06.58.59.15.60./contact@ccldesign.fr
www.ccldesigndecoration.com

Les Délices de Grisy

Tél. 01.60.62.70.13
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30
Le dimanche matin : 7 h - 13 h

Le portrait de votre animal préféré,

ou une idée originale
d'offrir à ceux que vous aimez
leur animal de compagnie.

Peintures
Gouaches
Huiles,
d'après photos

Pour tous
renseignements :

Marie-Odile
VIBIEN-BRATH

Tél. :

06 60 88 40 58

Grisy-Suisnes



LE SALON

Des professionnelles au service de votre beauté et de votre bien-être

Conseil en Image

MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS
SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 18h
Nocturne le vendredi
Journée continue le samedi

Nouvelles tendances Automne-Hiver 2014

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE - CONSEIL EN IMAGE

MAQUILLAGE semi-permanent

U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)

PROGRAMME BEAUTE " SPECIAL MARIAGE "

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62

JOYEUX SERVICES

Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt... Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.

PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES
Pour tous renseignements s'adresser à Valérie
Tél.: 01 60 29 26 09
Mobile : 06 74 69 95 52

INSTALLATION
DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE

Bayé Ludwig

**CHAUFFAGE
PLOMBERIE**

01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

Les Serres de Villemin

PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS
Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :
MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE
Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES
Tél. : 01 64 05 95 76

TABAC des ROSES de GRISY
Place de la Mairie
Tél.: 01 60 60 52 83 - Fax : 01 64 05 55 99

NOUVEAUX HORAIRES

OUVERTURE
Du lundi au jeudi
de 7h00 à 12h30 / 16h00 à 19h30

Samedi
de 8h00 à 12h30 / 16h00 à 19h30

Dimanche matin de 9h00 à 12h30

FERMÉ LE VENDREDI MATIN



Ouvert en juin 2013,
 le Musée de la Rose
 fonctionne grâce aux
 bénévoles de l'association
 "Grisy-Suisnes au gré des Roses"

N'hésitez pas à nous rejoindre
 pour faire vivre le musée,
 sa roseraie,
 l'histoire de Grisy-Suisnes.



Le musée est ouvert
 tous les dimanches de 14 h à 18 h
 Ancienne gare de Grisy-Suisnes



Fleurs en Fête, juin 2014



Les métiers autour
 de la culture de la rose



Le village en miniature,
 salle des maquettes



Remise en état de Gaston
 août 2014



La roseraie



Entrée 3 €
 (gratuit - de 15 ans)
 Visite de groupe
 sur rendez-vous



La bibliothèque recrute des bénévoles !

La bibliothèque va bientôt fêter ses 20 ans. Elle permet aujourd'hui à 200 lecteurs (jeunes et moins jeunes) de profiter des dernières nouveautés.

Mais aujourd'hui son existence est en danger car plusieurs bénévoles ont quitté la commune ou aspirent à d'autres occupations.

Pour continuer à assurer les permanences, nous recherchons deux ou trois personnes disposant de deux heures par mois (ou plus si vous le souhaitez) le vendredi ou le samedi.

Le planning des permanences est établi à l'avance et en fonction des disponibilités de chacun.

Une solution de remplacement est toujours trouvée en cas d'empêchement.

Si vous souhaitez plus de renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :

Par mail : bib.grisy-suisnes@laposte.net

Par téléphone : 01 64 05 98 82

A l'accueil de la bibliothèque

Accueil chaque semaine (hors vacances scolaires) :

Mercredi et samedi de 15 heures à 17 heures.

Vendredi de 18 heures à 19 heures 30.

Emprunts pour une durée de trois semaines :

3 livres (ou revues) + 1 DVD + 2 CD

Services en ligne (cinéma, musique, ebook, autoformation)

Animations-lectures pour les enfants avant les vacances scolaires.

Lecture aux tout-petits chaque mois à partir de septembre, dernier vendredi de 17 h 15 à 18 h sans inscription.

Inscription gratuite jusqu'à 16 ans - 6 € / an pour les adultes.



Suivez-nous sur Twitter !!! @bibgrisy

Soyez les premiers à être informés de notre actualité, de l'arrivée des nouveautés, des dates d'animations, etc...

L'Association «L'Arbre de Vie» vous propose un service de proximité, dans les gestes de la vie courante :
Aide au Ménage et/ou Repassage, entretien du Linge,
aide aux Repas/aux Courses, aide au petit Jardinage

L'arbre de Vie



L'Association «L'Arbre de Vie» répond à vos besoins pour des missions de longues ou de courtes durées.

Des interventions ciblées pour : Un Handicap temporaire, une Convalescence, un Accident de la vie, une Perte d'autonomie, une Maternité/une Naissance

Ou tout simplement pour vous faciliter la vie au quotidien !

L'association «L'Arbre de Vie» s'occupe des formalités administratives liées à l'emploi de votre aide à domicile !

L'association «L'Arbre de Vie» vous garantit un prix modéré et l'assurance d'un crédit d'impôts dans le cadre des dispositions légales qui entourent le service à la personne.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à franchir la porte de l'Association.

Notre secrétaire vous accueille, au 35 rue Madame Hégot.

Les lundi, mercredi et vendredi : de 10 h 15 à 11 h 45 - le mardi : de 14 h à 16 h

Vous pouvez aussi nous contacter, par téléphone, au 01 60 18 79 63

ou par mail, larbredevie.grisy-suisnes@laposte.net

Numéro d'agrément qualité : N°SAP/529370769



*Bonjour à tous !
Et oui, c'est déjà la rentrée*

Comme chaque année, l'école de danse de Grisy vous propose ses cours de danse modern'jazz et de danse contemporaine.

Elle vous accueille des plus petits (à partir de 4 ans) jusqu'aux adultes.

Les cours sont dispensés par notre professeur de danse Sophie Dorent, le lundi, mercredi et vendredi.

Un cours de fitness est également proposé le mercredi (ou jeudi).

Le forum des associations est passé mais vous pouvez toujours venir faire un essai ou vous inscrire jusqu'au mois d'octobre.



*Et encore merci à toutes nos danseuses
qui nous ont offert
un magnifique spectacle
de fin d'année
dont voici quelques photos.
Encore bravo à toutes !!*



**BONNE SAISON A TOUS !
Hélène Chevet, Présidente**

Pour tout renseignement, contacter
Hélène Chevet (06 79 57 69 40) ou Sophie Dorent (06 30 99 65 18)
Et n'oubliez pas notre boîte e-mail : danse.grisy@laposte.net

des cours de *Yoga* animés par Jane Auld

Pour trouver une certaine sérénité dans le monde trépidant d'aujourd'hui, Jane Auld, professeur de Yoga, vous propose des séances à Grisy-Suisnes le mardi de 10 h à 11 h 30 et de 19 h à 20 h 30. Grâce à des techniques de respiration combinées avec des enchainements de postures, vous pouvez tonifier à la fois votre corps et atteindre la détente. Venez essayer à la rentrée.

Tél. : 01 64 05 97 36
email auldpeirol@wanadoo.fr

**Nouveauté à Grisy
à la rentrée 2014-2015**

Associations



Parmi tous nos animaux à adopter, nous vous présentons "Juego" en attente d'un nouveau foyer :

Association PHOENIX Association loi 1901 de Protection Animale

Reconnue d'Intérêt Général

L'association a pour but de lutter contre la maltraitance animale en recueillant les animaux qui ont été abandonnés, trouvés, trappés ou retirés à leurs maîtres pour cause de mauvais traitements. Nous travaillons avec certaines fourrières afin d'en sortir certains d'entre eux et leur éviter ainsi l'euthanasie.

Faute de structures adaptées, nous nous occupons principalement des chats, mais il nous arrive de prendre en charge, occasionnellement d'autres animaux. Tous nos chats sont **tatoués, vaccinés, stérilisés** et, lorsqu'ils sont trop sauvages, nous essayons de les socialiser afin qu'ils puissent être adoptés.

En l'attente d'adoption, nos chats sont placés dans des **Familles d'Accueil** (qui, malheureusement, sont trop peu nombreuses) et élevés en famille. Cela nous permet de pouvoir déceler leurs traits de caractère et de faire les meilleurs placements possibles en répondant aux attentes des adoptants.

Nous faisons également des **campagnes de stérilisations** dans les endroits où il y a beaucoup de chats errants, afin de limiter la prolifération de ceux-ci.

En partenariat avec les communes et grâce à vos dons, nous pouvons ainsi continuer à sauver tous nos petits protégés.

<http://phoenixasso94.e-monsite.com>



Abandonné dans un carton avec une autre chatte et 3 chatons devant une mairie à la veille des vacances. Il est très gentil avec les humains et n'hésite pas à venir réclamer sa caresse. C'est une vraie crème de chat avec des yeux plein d'amour, un gros matou très sympa.

Après avoir connu l'enfer, nous ne souhaitons qu'une chose : que nos petits protégés trouvent une nouvelle famille qui saura leur apporter tout l'amour qu'ils n'ont pas eu la chance d'avoir, les soigner et les accompagner jusqu'au bout de leur existence.

PHOENIX est habilitée à émettre un reçu pour les dons perçus conformément à l'article 200-5 du code général des impôts car elle a été reconnue d'intérêt général début 2009. Pour tout versement de don et/ou d'adhésion à l'association, une attestation sera délivrée sur simple demande permettant une déduction fiscale de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un don de 50 € ne vous coûte que 17 €, un don de 100 € ne vous coûte que 34 €. Une stérilisation coûte 50 € à l'association...

TANT QUE LA LOI CONSIDÉRERA
LES ANIMAUX COMME DES MEUBLES,
ILS SOUFFRIRONT !



Signez la pétition :
Pour un nouveau statut juridique
de l'animal sur :

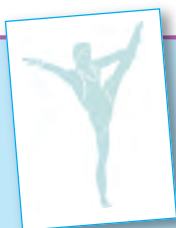
www.30millionsdamis.fr

Le Code civil, pilier du droit français, ne prévoit que 2 régimes juridiques : celui des "Personnes" et celui des "Biens" incluant les animaux. Au regard de ce texte, il n'y a donc aucune différence entre une table et un animal ! Comment, alors, protéger efficacement les animaux ?

À travers cette pétition, la **Fondation 30 Millions d'Amis** demande à la **Garde des Sceaux** de :

- Modifier d'urgence le Code civil.
- En créant une 3^{ème} catégorie pour les animaux, distincte des "Personnes" et des "Biens".
- Reconnaisant les animaux comme des êtres vivants et sensibles.

Aujourd'hui, avec vous, nous pouvons gagner ce combat. Le mouvement est en marche et prend de l'ampleur... Mais nous avons besoin d'1 million de signatures pour faire entendre la voix des animaux aux pouvoirs publics et au législateur !



JE BOUGE,
TU BOUGES,
NOUS BOUGEONS, AVEC **GRISY-GYM** !!!!

Enfin la rentrée !!!!
Pour avoir un corps tonique, il faut bouger !
Nous voilà repartis pour une nouvelle année sportive.

Chacune de nous peut en convenir, le rythme est soutenu, les cours variés.
Toujours dans la bonne humeur avec Eric notre Coach.

Nous tenons à remercier toutes les adhérentes qui sont revenues et souhaitons la bienvenue à toutes les nouvelles.

Il n'est évidemment pas trop tard pour nous rejoindre :
nous vous donnons rendez vous
les lundis et jeudis de 19 h à 20 h au dojo.

Pour tous renseignements contactez nous au :
06 73 15 10 40 **Martine**
ou 06 78 32 16 75 **Claudie**

Sportivement, le bureau Grisy Gym

Le judo...au-delà d'un sport

**JUDO
CLUB**



Une saison qui se termine en beauté...

Le vendredi 20 juin, la saison sportive 2013-2014 s'est clôturée sur une démonstration de tous les judokas y compris le baby judo. Les plus jeunes judokas ont pu combattre avec les minimes et les cadets. A la fin de cette animation, nous avons procédé à la remise des ceintures. Ce même week-end, Alexandre Gimenez, a finalisé l'obtention de sa ceinture noire 1ère dan. Au cours de l'année, il avait déjà validé la partie technique, l'épreuve d'arbitrage et il accumulait les points dans les épreuves de combats. Fin juin, il a atteint les 100 points exigés ! Toutes nos félicitations à Alexandre !!

Un grand merci à notre professeur David Maire, 4^{ème} dan de judo. Il accompagne tous nos judokas dans leur apprentissage et dans les compétitions que ce soient les interclubs que les compétitions nationales (et internationales pour les judokas de l'Entente Grisy-Chevry et Pontault-Combault).

N'hésitez pas à nous rejoindre pour cette nouvelle saison sportive, le judo club de Grisy-Suisnes vous accueille :

Pour les enfants de 6 à 8 ans (enfants de 2006 à 2008)
~ les mardis et vendredis de 18 h à 19 h

Pour les enfants de 9 à 13 ans (enfants de 2001 à 2005)
~ les mardis de 19 h à 20 h et les vendredis de 19 h à 20 h 30

Pour les enfants de plus de 13 ans et les adultes
~ les vendredis de 20 h 30 à 22 h

Pour le Baby-judo, enfants de 4 à 5 ans (nés en 2009 et 2010)
~ les jeudis de 17 h 15 à 18 h



Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter : judoclubgrisyuisnes@yahoo.fr

Enfin la reprise !!



Bienvenue à tous nos adhérents et à ceux qui peuvent encore nous rejoindre.

Pour le sol !!! le changement a eu enfin lieu et nous en sommes ravis.

Merci à tous ceux qui ont œuvré tout au long de ces nombreuses années à l'aboutissement de ce projet, à ceux qui ont semé l'idée jusqu'à la réalisation finale.

Nos jeunes sont maintenant au club de Brie.

Nous avons créé avec Brie une équipe composée des jeunes des deux clubs ; en regroupement de licence, les jeunes restaient dans leur propre club, avec mise en commun d'entraînement : une fois chez l'un, une fois chez l'autre. Ce groupe sportif a très bien réussi, et gagné de nombreux titres au fil des ans.

A ce jour, et selon le règlement, ce regroupement empêche l'engagement de l'équipe dans des compétitions de plus haut niveau. La mutation s'est donc imposée afin de permettre à nos jeunes de continuer à évoluer dans cette discipline.

Nous désirons actuellement étoffer notre groupe adultes.

La section loisirs accueille tous ceux qui désirent faire une activité sportive aussi bien pour se détendre, s'amuser et s'entretenir :

adultes et jeunes, filles ou garçons le mercredi soir à partir de 20 h 45.

Venez avec vos baskets propres (pour le nouveau sol) et votre tenue de sport pour faire un essai gratuit quand vous voulez.

TEL 06 44 94 31 30 / 01 64 05 99 96 - MAIL : karine.hubert@club-internet.fr



Associations



Une activité sportive à la rentrée ?
Pour apprendre (ou progresser) en s'amusant,



le Tennis Club de Grisy-Suisnes propose :

- Des cours collectifs pour enfants de 5 à 14 ans
- Mini Tennis
- Club Juniors
- Des stages pendant les vacances scolaires
- Des cours collectifs pour adultes, y compris débutants, en soirée
- Des rassemblements, animations, tournois et compétitions pour jeunes et adultes.

Des informations ?

Contacter Fabien Timbert : 06 88 94 52 69
ou Patrick Pommerell : 01 60 62 71 37 - 06 09 11 04 92

Bonne saison à tous

ALLIANCE DE LA BRIE 77 FC



L'Alliance de la Brie 77 FC est née de la fusion entre deux clubs.

Dans la continuité à la saison passée nous avons poursuivi le développement de notre école de football. Elle est désormais située sur les communes de GRISY et SOLERS. Les plus jeunes (2009 à 2010) s'initient au football dans le gymnase de GRISY tandis que les plus grands (de 2002 à 2008) chaussent les crampons sur le terrain de SOLERS.

L'école de football est sous la responsabilité d'Hugo PANCALDI, salarié du club. Il est aidé par des éducateurs diplômés, et des éducateurs en formation.

Nous avons engagé également des équipes de U15 et U17 (14 à 17 ans) pour jouer sur le terrain de GRISY-SUISNES.

Chez les adultes nous avons des équipes engagées en Seniors (dimanche après-midi et dimanche matin), en Vétérans (plus de 35 ans) et super Vétérans (plus de 45 ans).

Je remercie les communes de mettre à notre disposition leurs installations pour vivre ou faire vivre notre passion.

Nous sommes toujours à la recherche de joueurs de toute catégorie et de bénévoles souhaitant encadrer une équipe.

Pour toute information consulter le site du club :
<http://alliance-brie-fc.footeo.com/>

Jean-Philippe CRISTOFARI
Président du club



Associations

Après 4 championnats de France, me voici sélectionné en équipe de France Paramoteur, c'est pour moi une grande fierté et un honneur de porter les couleurs de notre pays dans cette discipline que j'affectionne particulièrement mais aussi une lourde responsabilité. Du 6 au 16 août 2014 j'ai participé à ma première compétition internationale : les championnats du monde en Hongrie.

Je n'oublierai jamais cette première expérience même si cela est difficile physiquement, moralement, psychologiquement. J'ai appris énormément tout au long de ce championnat et dans cette compétition de très haut niveau : les discussions, le partage avec tous les membres de l'équipe de France, sur les préparations de navigation, les choix tactiques des manches et les diverses stratégies de vol ont été pour beaucoup de pilotes et moi-même une réelle plus-value.

C'était pour moi une superbe aventure humaine avec de belles rencontres et une ambiance extraordinaire dans le team France.

Je suis particulièrement heureux et fier d'avoir entendu retentir l'hymne nationale de notre pays et de ramener dans notre petit village de Grisy-Suisnes une médaille d'argent par nation et une médaille de bronze par équipe.

Un grand merci à nos Team Leaders mais également à tous les membres organisateurs sans oublier la fédération FFPLUM sans qui nous ne serions rien...

Merci à tous les habitants et amis qui m'ont soutenu dans cette aventure...

Christophe Raynard - 06.79.71.76.33 - www.r-com77.com

(pour tout commentaire) : paramoteur@r-com77.com

PS : reportage, photos, vidéo Championnat du monde competulm.blogspot.com
onglet : championnat du monde d'ULM 2014

CHAMPIONNATS DU MONDE D'ULM 2014

L'ULM français : Une pluie de médailles !
Six Médailles d'Or
Deux Médailles d'Argent
Quatre Médailles de Bronze



Paroisse catholique

Pour la paroisse aussi les mois de septembre et octobre sont des mois de rentrée. La messe est de nouveau célébrée chaque dimanche à 11 h à l'église Notre-Dame-des-Roses. Les plus jeunes, enfants et adolescents, sont invités, dès 7 ans, à participer à l'animation des célébrations (enfants de chœurs, chorale, etc...)

La paroisse propose aussi le catéchisme du CE2 à la 5^{ème} et l'aumônerie à partir de la 4^{ème}. Le catéchisme et l'aumônerie ont pour vocation d'aider les jeunes à répondre aux questions qu'ils se posent sur la foi et le sens de la vie dans un contexte amical et convivial.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Horaires :

Messe : dimanche - 11 h

Catéchisme : samedi matin

(horaire à préciser en fonction du groupe)

Aumônerie :

un vendredi sur deux de 19 h à 21 h 45

Pour tout renseignement, contacter :

Don Emmanuel Rousselin,
prêtre référent de Grisy-Suisnes

31, rue de la madeleine
77170 Brie-Comte-Robert

01 64 05 03 74

paroisse.brie@gmail.com

www.paroisse-brie.com

CALENDRIER de COLLECTE des DÉCHETS MÉNAGERS

+ DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI



Lundi 13 octobre TRI SELECTIF
Vendredi 17 octobre ENCOMBRANTS
Lundi 27 octobre TRI SELECTIF

Lundi 10 novembre TRI SELECTIF
Vendredi 21 novembre ENCOMBRANTS
Lundi 24 novembre TRI SELECTIF

lundi 8 décembre TRI SELECTIF
Vendredi 19 décembre ENCOMBRANTS
Lundi 22 décembre TRI SELECTIF

Lundi 5 janvier TRI SELECTIF
Vendredi 16 janvier ENCOMBRANTS
Lundi 19 janvier TRI SELECTIF

Lundi 2 février TRI SELECTIF
Vendredi 20 février ENCOMBRANTS
Lundi 16 février TRI SELECTIF

Lundi 2 mars TRI SELECTIF
Vendredi 20 mars ENCOMBRANTS
Lundi 16 mars TRI SELECTIF
Lundi 30 mars TRI SELECTIF

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières Grisy-Suisnes, Nathalie MUNOZ : 06 22 93 60 40
Angélique MAUPIN REVOLU : 06 65 00 26 17
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

TÉLÉPHONES PRATIQUES

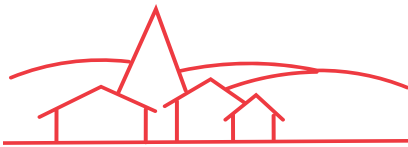
- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

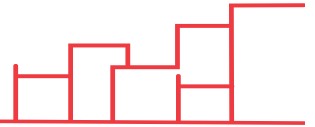
- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
- ▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
- ▶ Premier : 01 42 77 45 45
- ▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
- ▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
- ▶ American Express : 01 47 77 72 00

Calendrier des fêtes

OCTOBRE 2014	S 4	Cérémonie nouveaux arrivants et médailles du travail	Salle Polyvalente 11 h 30	Mairie
	D 12	Repas des anciens	Martin Pêcheur 12 h 30 - 20 h	C.C.A.S.
	M 15	Animation lecture d'automne	Salle du conseil 15 h - 17 h	Mille pages
NOVEMBRE 2014	M 11	Armistice 1914-1918	Monument aux Morts Salle Polyvalente 11 h - 13 h	Anciens Combattants
	S 15/D16	Marché de Noël	Gymnase 10 h - 18 h	Comité des Fêtes
	S 22	Brocante des enfants	Gymnase 9 h - 18 h	C.C.A.S.
	S 22 ou 29	Coupe de Grisy	Gymnase 8 h - 19 h	Judo
DECEMBRE 2014	V 5	Téléthon	Square	Grisy Air Modèle
	S 6	Téléthon	Gymnase 9 h - 18 h	CCAS
	S 6 ou 12	Coupe de Grisy	Gymnase 9 h - 18 h	Judo
	S 6	Zumba night	Salle polyvalente 19 h 30 - 23 h	Salsa
	D 7	Noël des enfants	Gymnase 9 h - 19 h	Comité des Fêtes
	S 13	Colis des anciens	Distribution	C.C.A.S.
	S 13	Fête de Noël	Gymnase 19 h - 23 h	Danse Grisy
	M 17	Conte de Noël	Bibliothèque 15 h - 17 h	Mille pages
JANVIER 2015	S 10	Inauguration de la Mairie	Bâtiments Mairie 14 h - 16 h 30	Mairie
	S 10	Vœux du Maire	Gymnase 17 h 30	Mairie
	D 11	Galettes des Rois	Salle polyvalente 14 h - 19 h	C.C.A.S.
	S 24	Soirée choucroute	Foyer culturel 19 h	Comité des Fêtes



Ambulance - VSL **MUSITELLI**



01 64 05 97 72

*Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.
avec le sérieux et l'expérience*



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Routes **T**ransports **V**oyages

*Transport public routier
de personnes*



**3, route de Mandres
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

**Tél. : 01 64 05 96 35
Fax : 01 64 05 98 50**



Rayon "Point Chaud"

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



**25, rue Pasteur
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30**